

Projet Shale Gas de Bécancour

En juillet 2006, Junex a signé une entente avec un des plus importants producteurs indépendants de gaz naturel aux États-Unis pour le développement des shales gas de Bécancour/Champlain. La lettre d'entente touche spécifiquement l'évaluation de la capacité de production gazière de la couche sédimentaire des Shales de l'Utica sur quatre blocs de permis couvrant 143 395 acres situés entre Québec et Montréal et détenus à 100% par Junex. Suite à cette entente, le partenaire américain de Junex a procédé lors du forage du puits Bécancour #8 à la prise de 2 carottes totalisant 34,15 mètres dans les Shales de l'Utica. Les carottes ont été analysées en laboratoire afin de mieux comprendre les propriétés physiques et chimiques de la couche sédimentaire des Shales de l'Utica et d'établir le potentiel de productivité de celle-ci.

Suite à l'analyse des résultats des carottes, notre partenaire détient une option pour participer dans un projet-pilote de 8 millions de dollars américains en vue de mieux évaluer la capacité de production des Shales de l'Utica. Cette option arrive à échéance à la fin du mois de mai 2007 et si notre partenaire décide d'exercer son option, il pourra gagner sur les permis touchés un intérêt de 100%, sujet à une royauté de 5% et à

un *back-in* de 15% en faveur de Junex. Cette entente touche uniquement la couche sédimentaire Shales de l'Utica et du Lorraine. Junex conserve donc tous ses droits sur ces permis dans les couches sédimentaires plus et moins profondes que les Shales de l'Utica et du Lorraine, incluant le mort-terrain qui a par exemple produit le champ gazier de Point-du-Lac et le Trenton/Black-River.

La stratégie de Junex dans ce partenariat est de mettre à profit l'expertise et les capitaux d'un partenaire majeur ayant déjà démontré sa capacité de mener à bien des projets de production de gaz naturel non conventionnel aux États-Unis. Il va sans dire que le succès d'un projet-pilote dans la production des Shales de l'Utica à Bécancour augmenterait considérablement la valeur de nos autres propriétés susceptibles d'être développées pour ce type de production non conventionnelle. Le partenariat avec la compagnie américaine représente 12% des permis que possède Junex dans les Basses-Terres du St-Laurent et qui pourraient être « prospectifs » pour le développement des Shales de l'Utica.

La production à partir des Shales connaît une vigueur exceptionnelle aux États-Unis depuis quelques années tel que démontré par la courbe de production du Barnett Shale. Junex et ses partenaires ont entrepris en 2006 d'évaluer les propriétés des Shales de l'Utica que l'on retrouve dans la vallée du St-Laurent entre Québec et Montréal. Deux partenariats avec des compagnies américaines ont été signés afin d'accélérer le développement de ce genre de projet qui pourrait créer beaucoup de valeur pour nos actionnaires au cours des années à venir.

